

CTS 23/87 du 01/03/2018
DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE SNEPAP FSU et CGT Insertion

Madame la Présidente du CTS 23/87,

par mail du 14/02/2018, vous indiquiez vouloir « lever certaines inquiétudes et le stress lié à la réorganisation » (du SPIP 87), en nous donnant un indice de ce qui nous attendait. Ce mail semble aujourd'hui empreint d'une réelle hypocrisie ou bien d'une ignorance inquiétante, lorsque l'on sait aujourd'hui quelle nouvelle organisation attend aujourd'hui les CPIP de la Haute-Vienne !

A quel moment, dans l'évolution de vos réflexions sur cette réorganisation avez-vous pris en compte ce que nous allions penser d'être changé de poste tous les deux ans ? Formée à repérer et prévenir les risques psycho-sociaux, vous est-il venu à l'esprit, ne serait-ce qu'un moment, des répercussions psychologiques qu'un tel bouleversement entraînerait ?

On peut se demander quelle considération vous avez des personnels de ce service : informer 15 minutes avant la réunion de service, les deux seules CPIP volontaires pour continuer d'intervenir à la MA, qu'elles sont virées, comment ne pas y voir une malveillance volontaire ? Et comment atteindre des objectifs basés sur un poste en MA alors qu'on y est plus en 2018 ?

Nous informer de nos nouveaux postes 3 semaines avant la date fixée, comment ne pas y voir de la violence institutionnelle programmée ?

Avec ce projet, vous nous réduisez à de simples pions, interchangeables, à d'honnêtes exécutants dénués de bons sens et d'expérience.

Vous ne pouvez nier que c'est uniquement par le prisme gestionnaire qu'a été pensée cette réorganisation, qui fait du turn over l'axe central de cette organisation, turn over qui mènera... au burn out !! Le burn out est une maladie professionnelle reconnue, qui entraîne de l'absentéisme et difficilement maîtrisable...

Certes, nous sommes des fonctionnaires qui doivent fonctionner dans le sens donné, mais expliquez nous, au regard de la proportion importante de volontariat et de motivation nécessaire pour assurer l'ensemble des missions dévolues au SPIP, comment allez-vous parvenir à faire fonctionner ce service, dans un système rejeté par tous ?

Il nous plaît à croire que c'est uniquement le manque de temps qui vous a empêchée de vous renseigner auprès de chaque CPIP pour connaître les spécificités du secteur sur lequel il intervient, du partenariat avec lequel il travaille, du temps qu'il faut pour se faire connaître, de l'organisation et des contraintes personnelles de chacune et chacun.

Cette nouvelle organisation, basée sur une « valse » perpétuelle, obligatoire et donc épuisante fait automatiquement fiasco des motivations, appétences et compétences des CPIP. Ainsi sont perçues les conséquences de ce nouveau modèle d'organisation, Madame la Présidente du CTS .

Les organisations représentatives des agents de ce service, vous informe qu'à l'unanimité, les personnes concernées par cette réforme sont CONTRE cette organisation .

Nous demandons dès à présent la remise en place de réunions de travail afin de trouver une solution adaptée, efficace et emportant l'adhésion d'un maximum de personnels .